



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 269-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.409

Déposée le : 06.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Rashiti (Gerolfingen, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Allègements fiscaux en faveur des entreprises nouvellement créées dans le canton de Berne sous la forme d'une flat tax

Le Conseil-exécutif est chargé de proposer le taux d'imposition le plus attractif au niveau national/international sous la forme d'une flat tax (taux unique) pour une période de dix ans pour les entreprises nouvellement créées dans le canton, comme le permet la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes à son article 5.

Le canton de Berne offre un cadre compétitif sur le plan national/international pour l'entrepreneuriat et la création de start-up en favorisant les investissements des capitaux privés.

Développement :

Actuellement, on discute des mesures appropriées pour atténuer la récession mondiale et sauver les emplois, et du danger de l'inflation monétaire généralisé. Il est étonnant de constater qu'il s'agit presque toujours de savoir ce que l'État, déjà surdimensionné et endetté, pourrait faire de plus. Pourtant, les solutions les plus efficaces ne consistent pas à agir, mais à laisser faire. Il est prouvé que l'économie n'est pas stimulée par un excès d'activisme étatique, mais par une retenue politique et des cures de désétatisation appropriées.

Les baisses d'impôts sont un instrument important pour libérer les forces productives, car elles permettent d'affecter moins de moyens au secteur public, intrinsèquement inefficace, et plus de moyens aux investissements et aux innovations orientés vers la clientèle. L'imposition des entreprises est particulièrement néfaste, car elle pénalise directement les activités créatrices de richesses et crée ainsi des incitations erronées et fatales.

Pourquoi, à l'heure actuelle, ne discute-t-on pas intensément de la suppression ou la diminution de cet impôt contre-productif ? Cela tient surtout à un cliché particulièrement tenace : à savoir

que ce sont les entreprises qui doivent supporter le poids des impôts sur les sociétés et que le reste des contribuables serait ainsi soulagé. En réalité, les entreprises ne paient pas un seul centime d'impôt. Les entreprises en tant que telles ne sont jamais les véritables responsables d'une quelconque charge fiscale, puisqu'il ne s'agit pour elles que d'un ensemble de contrats. Ce sont toujours les personnes qui se trouvent derrière une entreprise et qui agissent avec elle qui sont indirectement mises à contribution. Et ce sont des personnes qui sont déjà imposées de manière régulière.

Les véritables responsables de la charge fiscale des entreprises sont, entre autres, les travailleuses et travailleurs qui, en raison des « impôts sur les sociétés » prélevés, reçoivent un salaire inférieur à celui qu'ils auraient perçu sans ces impôts. Ce sont également les clientes et clients d'une entreprise qui doivent payer un prix plus élevé pour les produits qu'ils achètent, car sans le poste de dépenses « impôts », les coûts de production et donc le prix d'achat concurrentiel du produit auraient pu être inférieurs. Les sous-traitantes et les sous-traitants font également partie des véritables responsables des « impôts sur les sociétés », qui génèrent moins de recettes, car l'entreprise ne peut plus se permettre de dépenser autant pour les fournisseuses et fournisseurs en raison des impôts. Les victimes sont peut-être aussi les demandeuses et demandeurs d'emploi, car l'entreprise peut moins investir et moins créer d'emplois en raison des impôts supplémentaires.

Il est donc faux de dire que les impôts sur les entreprises soulagent les autres contribuables. Au contraire, les impôts sur les entreprises imposent secrètement une charge fiscale supplémentaire aux individus – et ce, par la petite porte et souvent sans qu'ils s'en rendent compte.

Les impôts sur les entreprises entraînent donc une plus grande opacité sur la charge fiscale réelle d'une personne. Cette opacité et cette complication du système fiscal servent en réalité à gonfler l'appareil étatique, car elles permettent de dissimuler ses coûts réels et d'atténuer la résistance de l'opinion publique à sa croissance néfaste.

Les entreprises rentables rendent un énorme service à la société et à l'État, même en payant peu ou pas d'impôts sur les sociétés. Grâce à leurs activités, elles créent des emplois locaux et donc des sources de revenus pour un grand nombre de personnes, qui n'existeraient pas sans l'engagement des entreprises. Elles offrent également aux citoyennes et citoyens des possibilités d'investissement supplémentaires : En acquérant des parts dans des entreprises productives, les citoyennes et citoyens ont la possibilité de faire fructifier leur patrimoine et de participer ainsi à la croissance de la prospérité. Les entreprises qui vendent des produits sur le marché local apportent également une valeur ajoutée aux consommatrices et consommateurs, car ces biens/services répondent aux besoins de la population locale – si ce n'était pas le cas, ils ne seraient pas achetés volontairement.

Pour toutes ces raisons, il convient de repenser sérieusement la fiscalité des entreprises en utilisant le cadre légal sur la loi de l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes selon l'article 5.

Motivation de l'urgence : perspective de récession mondiale.

Destinataires
– Grand Conseil